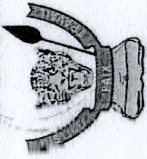


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 104/2023

A L'AGENCE D'EXECUTION LOCALE « CODEC »

Après avoir reçu la convention n° 7369/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions cinquante-six mille neuf cent quinze, quarante-six centimes (USD 3 056 915,46) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains vingt un mille trois cent nonante huit, quarante et un centimes (USD 21 398,41).

Fait à Kinshasa, le 21/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i